BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3383

69 – RHÔNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE

Jugement d'ouverture

Date : 14 mars 2024.
Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.
892 744 012 RCS Villefranche-Tarare.
HEMPERIOUS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Activité : la production, vente, transformation, l'importation, l'exportation en gros ou au détail et par tous moyens de produits alimentaires et non alimentaires et notamment, sans que cette liste ne puisse être considérée comme exhaustive, de compléments alimentaires, de produits cosmétiques et de tous produits d'épicerie, la production, culture, vente, transformation, fabrication de cannabis dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur, la recherche et le développement dans les domaines moléculaires, cellulaire, humain et animal, le développement et l'exploitation des brevets, l'enregistrement, la distribution, de dispositifs médicaux, cosmétiques, vétérinaires..
Adresse : 15 c, rue des Fontaines, 69550 Amplepuis.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 9 janvier 2023, désignant administrateur Selarl Aj Up Représentée par Maître Eric Etienne Martin 107 rue Servient 69003 Lyon, avec les pouvoirs : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion, mandataire judiciaire Selarl Alliance Mj Représentée par Maître Véronique Pey Harvey et Maître Cédric Cuinet 1750 route de Riottier 69400 Limas. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.